

Journal International des Sachants

REVUE SCIENTIFIQUE
PLURIDISCIPLINAIRE



Journal International
des Sachants



Fréquence
TRIMESTRIELLE

ISSN-P : 3079-3009

ISSN-L : 3079-3017

www.revuejds.net

info@revuejds.net

**Volume 2,
Numéro 1,
Février 2026**



**LES ÉDITIONS
CROCO**



**Journal International
des Sachants**



Revue scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Site web: <https://revuejds.net/>

Email : revuejds@gmail.com

Publié en Open Access



Abidjan, République de Côte d'Ivoire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

INDEXATIONS ET REFERENCEMENTS INTERNATIONAUX

Pour toutes informations sur les indexations et référencements internationaux du **Journal International des Sachants (JDS)**, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>



<https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>



<https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-/2526>



<https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants/>

Impact factor : SJIF 2026 : 5.329

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

REVUE ELECTRONIQUE

Journal International des Sachants (JDS)

Revue Scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009 (Print ou imprimé)

ISSN-L: 3079-3017 (Online ou en Ligne)

Equipe Editoriale

Directeur de publication : Les Éditions Croco

Rédacteur en chef : SANOGO Tiantio Epouse BAMBA, INSAAC, Côte d'Ivoire

Chargé de diffusion et de marketing : ETTIEN N'Doua Etienne, UFHB, Côte d'Ivoire

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen, UAO, Côte d'Ivoire

Comité Scientifique

ADOUBI Thierry Hugues, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;

ASSEKA Tchoman François, Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara ;

BA Idrissa, Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop ;

BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférence, Université Alassane Ouattara ;

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara ;

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

FAYE Valy, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

KAMARA Adama, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;

KAZON Diescieu Aubin Sylvere, Maître de Conférence, Université Félix Houphouët-Boigny ;

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro ;

N'DAH Didier, professeur titulaire, Université d'Abomey-Calavi ;

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara ;

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop ;

SILUE Oumar, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Comité de lecture

AYENON Séka Fernand, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 KANGA Kouakou Hermann Michel, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 KAZON Diescieu Aubin Sylvere, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 MAMADOU Bamba, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 SIDIBÉ Moussa, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;
 SILUE N'tchabétien Oumar, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 TRAORE Amadou, Maître de Conférences, Université de Ségou

Comité de rédaction

AHOUE Jean-Jacques, Assistant, Université de San-Pedro ;
 ASSEKA Tchoman François Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
 BAMBA Fatoumata, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
 BROU N'Goran Alphonse, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 COULIBALY Wayarga, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 COULIBALY Yallamoussa, Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 DAO Salifou, Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 DJE Yao Lopez, Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;
 DJOKOURI Innocent, Maître-Assistante, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
 GBOLA serge Arnaud, Maître Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 EHILE Kadja Olivier Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 GUEYE Yoro Emmanuel, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

KAZIO Djidjé Jean-Jacques, Assistant, Université de Bondoukou ;

KONE Kiyali, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;

KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

KONE Tchima Rolland, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

KONE Tiégbè Gaston, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

KOUAME Affoua Eugénie, Assistante, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny ;

LOBA Léon Fabrice, Attaché de Recherche, Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africain (IHAAA) ;

MOULARET Renaud-Guy Ahioua, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

N'DAYE El Hadj Amadou Ba, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

SANOGO Tiantio épouse BAMBA, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

SYLLA Makémissa, Assistante, Université Alassane Ouattara ;

TIE BI Galla Guy Rolland Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;

TOURE Gninin Aïcha, Maître-Assistante, Université Félix Houphouët-Boigny ;

TOURE Kignigouoni Dieudonné Espérance, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

TRAORE Fanta, Assistante, Université Alassane Ouattara ;

TRAORE Sogotienin Ramata, Maître-Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;

YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;

YOKORE Zibé Nestor, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ZABSONRE Moussa, Maître-Assistant, Université Yembila Abdoulaye Toguyeni.

COORDINATEUR GENERAL DU NUMERO :

AYENON Séka Fernand
Maître de conférences CAMES,
Université Félix Houphouët-Boigny

.....

Contacts JDS

Site web: <https://revuejds.net/>
Email : revuejds@gmail.com
Tél. : + 225 0779360611 / 07480453267

.....

Indexations et référencements internationaux :

Sjifactor: <https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>

ARI : <https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>

ASCI: <https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>

IPIndexing: <https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-2526>

Ent'revues: <https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants>

Impact factor : SJIF 2026 : 5.329

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

PRESENTATION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) est une revue scientifique pluridisciplinaire dédiée à la valorisation et à la vulgarisation des résultats de recherches innovantes, de découvertes de pointe et de productions scientifiques originales et pertinentes dans divers domaines scientifiques. Disposant de comité scientifique et de lecture, la revue **JDS** offre ainsi aux chercheurs du monde entier, une plateforme de publication de haute qualité en favorisant le partage des connaissances et de la collaboration au sein de la communauté scientifique.

JDS est une revue évaluée par des pairs (*blind peer review*) et en libre accès "*Open access*" relevant des Editions Croco. Il publie les articles dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales ; Langues et littérature ; Art, patrimoine et culture ; Sciences du Langage et de la Communication ; Sciences Economiques et de Gestion ; Sciences politiques et Juridiques. Dans sa vision d'ouverture, **JDS** encourage la collaboration interdisciplinaire entre les chercheurs de tous les pays africains et du monde.

Les articles proposés doivent respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent être originaux et n'avoir jamais fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture. Ils sont soumis à une sélection initiale par l'éditeur, puis à un processus rigoureux d'évaluation par les pairs en double aveugle avant publication.

PROTOCOLE DE REDACTION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («.... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.

Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzokru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.

Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Le non-respect de ces recommandations ci-dessus conduit au rejet systématique du manuscrit.

SOMMAIRE

SECTION 1 : LANGUES & LITTERATURE

Etudes germaniques

1. **Umwandlung von Sprichwörtern in Slogans im Werbediskurs:
eine Untersuchung einiger deutscher Slogans**
Égni Stéphane Dieudonné ÉNIGNI & Epié Augustine Michaela BONGBA 1-17

Etudes hispaniques

2. **La Contrarreforma y la devoción popular en la España del Siglo de Oro**
GONKALIE Gbana Francis 18-31
3. **Políticas públicas y atención a las mujeres víctimas
de violencia machista en España**
Kassoum SORO..... 32-48
4. **Estética de lo abyecto en la familia de pascual Duarte de Camilo José Cela**
Oumar MANGANE..... 49-64
5. **El dilema cubano, entre “revolución” y apertura al mundo**
Dogba Léonce BAWA..... 65-78
6. **La trahison comme acte de libération dans reivindicación
del conde don julián de Juan Goytisolo**
Christine Abenan SIGNO..... 79-86
7. **La crisis económica de 2008 y su repercusión sociopolítica en España**
Kouadio Stéphane-Yannick KONAN..... 87-98

Lettres Modernes

8. **« Miss lolos » de Frédéric Éhui Meiway :
un discours hétérogène au service de l’expressivité**
Bini Kouamé PRAO, Yao Gatien KONAN & Tchékpoho SORO 99-111

SECTION 2 : COMMUNICATION, ARTS, CULTURE ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

9. **Industrialisation de la visibilité et reconfiguration du débat public
dans l’émission Jakaarlo Bi**
Alioune Badara GUEYE..... 112-127
10. **Appropriation des termes footballistiques en fulfulde
au Nord-Cameroun : enjeux culturels**
NGAOURI Landri & OLOWA Jean de Dieu..... 128-139
11. **Peuples Chamites versus Peuples Hébraïques :
les Peuples de la Côte d’Ivoire**
Ayé Clarisse HAGER-M’BOUA..... 140-163

- 12. Communication et Prospective pour une gestion durable des infrastructures d'utilité publique à l'Université Alassane Ouattara**
DAGNOGO Gnéré Laetitia Blama &
KOUAME-KONATE Aya Carelle Prisca..... 164-176
- 13. Précarité socio-économique et accès aux soins au CHU de Bouaké : apport de la communication sociale**
Akissi Germaine KOUASSI & Nibé Dramane SILUÉ 177-192
- 14. Typologies de phrases en tupuri : analyse syntaxique et usages sociolinguistiques**
Jacqueline MAÏKAKE..... 193-205
- 15. Discursive Issues in Emmanuel Macron's Speeches on Leadership (2017-2022)**
Ifedolapo Akinrinlola & Amos Iyiola..... 206-224

Patrimoine, art, culture, cinéma & tourisme

- 16. La femme face à la tradition dans le film “ La jumelle” de Lanciné Diaby : entre combat et réalité de la femme**
Olivier Kadja EHILE..... 225-236

SECTION 3 : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Archéologie

- 17. Stratégie coloniale et adaptations locales dans le royaume sanwi (sud-Côte d'Ivoire)**
Ange Marius AKPO, TOURE Gninin Aïcha &
ETTIEN N'Doua Etienne..... 237-250
- 18. Le littoral ivoirien : Berceau historique de l'Église catholique, inventaire patrimonial et perception contemporaine d'un héritage remarquable**
ASSAKA Tatiana Larissa Sandrine &
KIENON-KABORE Timpoko Hélène..... 251-267

Histoire

- 19. Le dynamisme social du sexe féminin en Grèce classique Ve- IVe J.-C.**
Fabrice OULAI..... 268-277
- 20. La politique étatique de la protection de l'environnement minier en Côte d'Ivoire (2000-2024)**
Yhattey Hervé Thierry AGUIE..... 278-294
- 21. La Trajectoire de la filière industrielle du cycle au Burkina Faso, de 1963 à 2009**
Eloge MIEHI & Richard Gouedan MEIGNAN 295-311
- 22. L'espace rural à l'épreuve de l'exploitation forestière au Cameroun sous administration française (1921-1956)**
Yannick ZO'OBO..... 312-321

- 23. Être de son temps ou s'affirmer comme monde.**
Les étudiants africains à Dakar (années 1950-1970)
 Mamadou Yéro BALDE..... 322-339
- 24. La gestion coloniale de l'assainissement de la ville d'Aboisso, 1913-1926**
 N'GUESSAN ROKIA BOUBACARD ÉPOUSE ANOH,
 ESSEY Bonzou Ella épouse OHOUO & BAKAYOKO Nonama Rockya..... 400-414

Géographie

- 25. Impacts de l'orpillage légal sur les écosystèmes préforestiers dans le département de Katiola (Centre-Nord ivoirien)**
 N'Gromma Florent KOUADIO..... 415-430
- 26.« Effets structurants » du Train Express Régional (TER) à Dakar (Sénégal)**
 Awa FALL..... 431- 452
- 27. Gestion intégrée des ressources en eau de la commune de Medina (Sénégal)**
 René Ndimag DIOUF..... 453- 464
- 28. Dynamique urbaine et développement économique à Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire)**
 Konan Norbert KOFFI, Mariam DIOMANDE &
 Songuimadenin Siaka YEO..... 465-482
- 29. Mutation foncière et reconversion paysanne dans la sous-préfecture de Yamoussoukro**
 Achille Roger TAPE..... 483-496
- 30. Exposition au travail des enfants d'immigrants en milieu rural dans la sous-préfecture de Duékoué**
 Kouadio Arnaud Yao & GOHOUROU Florent..... 497-511
- 31. La morbidité infantile des infections respiratoires aiguës dans les districts sanitaires du V Baoulé de 2017 à 2022**
 SEDEHI Akissi Epiphanie, TRA BI Zamblé Armand &
 KANGA Kouakou Hermann Michel..... 512-520

Philosophie

- 32. Heidegger et la cybernétique : critique de la réduction de l'existence à la fonctionnalité**
 Mlan Kouakou Pierre ANZIAN..... 521-540
- 33. Essence de la pensée hobbesienne et rawlsienne dans la problématique du développement de l'Afrique**
 Kouadio Louis N'GUESSAN & Abraham Saint-Omer Koffi KOUAKOU..... 541-554
- 34. La palabre africaine : une expression de la démocratie**
 N'Guessan Jonas Kouassi..... 555-567

- 35. Cynisme politique et déshumanisation de l'homme
dans le monde vécu aujourd'hui**
Christophe ONGUENE ONGUENE..... 568-581
- 36. L'impérialisme extractiviste en Afrique**
Kouadio YAO..... 582-597
- 37. L'oubli constitutif de la technique :
déconstruire le paradigme technoscientifique**
Gabriel VANNA..... 598-608
- 38. Quine et l'effondrement de l'épistémologie classique**
Koffi Zahouo Alain & Koffi KOUASSI..... 609-622

Anthropologie et sociologie

- 39. Le Togo dans le nouvel ordre géostratégique :
diversification et enjeux de sécurité**
Laré Batouth PENN..... 623-640
- 40. Entre racines ethniques et conscience nationale :
dynamiques identitaires au Gabon contemporain**
Steeve-Thierry BALONDJI..... 641-659
- 41. Les collectivités territoriales décentralisées et la gouvernance
éducative à l'ère de la décentralisation au Cameroun**
Simon Patou Simon..... 660-677
- 42. Motivation extrinsèque et performance scolaire en contexte ivoirien :
une analyse du rendement des élèves de Troisième et de Terminale
dans le département d'Alépé**
AGUI Lobah Azouan Barthelemy & BLA Ypodé Guéaybomin Emmanuel..... 678-692
- 43. Représentations, croyances et pratiques sociales autour de la route
et des accidents de la circulation en Côte d'Ivoire**
KACOU Fato Patrice & GBOKO Kouadio Roger..... 693-706
- 44. Félix Houphouët Boigny et l'intégration des immigrés à Hiré,
sud-ouest de la Côte d'Ivoire**
Dabé Laurent OUREGA..... 707-725

Criminologie

- 45. Délits Economiques à Lubumbashi : Enquête Proactive**
MULUNDA TSHIEYA Lucien..... 726-737

Psychologie

- 46. Le rôle médiateur de la régulation émotionnelle entre stress et comportements à risque des mototaximens**
Djiessi Makouam & Placide Mengoua..... 738-756
- 47. Modèles explicatifs du passage à l'acte des auteurs d'agression sexuelle : convergences, divergences, enjeux cliniques**
Kaama Sandrine GOUNDJOA & Kaka KALINA..... 757-770
- 48. Vulnérabilité et résilience chez les enfants de mères dépressives : une étude qualitative en contexte hospitalier ivoirien**
KOFFI Ekissi Jean Armel, Amalaman Franck Severin ANDO & KOFFI N'Guessan Williams..... 771-789

Science de l'éducation

- 49. Le système LMD au Mali : d'une adoption formelle à la quête d'une adaptation institutionnelle**
Chiaka SAMAKÉ, Idrissa Soïba TRAORE & Mamadou KOUMARE 790-804

SECTION 4 : SCIENCES POLITIQUES ET JURIDIQUES

Sciences politiques et administratives

- 50. La continuité des services publics administratifs à l'épreuve des théories et des faits : cas de la ville de Bukavu pendant l'occupation de l'AFC/M23**
David CIZA, Pacifique Makuta MWAMBUSA,
Joseph Munyabeni NYEMBO & Augustin Kahindo MUHESI 805-813

SECTION 5 : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

- 51. Contribution du management participatif dans l'amélioration de la qualité des soins dans les établissements publics hospitaliers de Bamako**
Zoubeirou HAROUNA, BERTHÉ Soungalo & DICKO Albadia Abdoulaye.... 814-831
- 52. Audit interne et prévention de la fraude sur les recettes du service recouvrement de la mairie de Bouaké**
Gningninri Augustin KONE..... 832-848

SECTION 6 : GEOSCIENCES

- 53. Caractérisation géochimique des roches du socle panafricain de Dan Issa (Sud-Maradi, Niger) par fluorescence X**
Ousmane Loumoumba MOUSSA MAHAMAN, Karimou DIA HANTCHI,
Rachid BOUBACAR OUMAROU & Yaou BAKOYE..... 849-868

La palabre africaine : une expression de la démocratie

N'Guessan Jonas Kouassi

*Département de Philosophie,
Université Félix Houphouët-Boigny,
Abidjan - Côte d'Ivoire,
Email : knguessanjo@gmail.com*

Date de soumission : 13-01-2026

Date de publication : 28-02-2026

Résumé

Basée sur les méthodes historique et analytique, cette réflexion interroge les différentes implications de la palabre dans l'édification de la démocratie en Afrique. La palabre est présentée selon les traditions africaines précoloniales comme le vecteur du dialogue social, un espace de gestion collective de la vie publique. Cette institution privilégie le consensus pour la résolution des conflits et des tensions politiques. La mise en scène de la parole dans la gestion des affaires publiques facilite et rend dynamique la vie démocratique. La liberté d'expression et l'égalité promues permettent aux citoyens d'exercer leurs droits fondamentaux. Actualiser la palabre dans la perspective du renforcement de la démocratie revient à promouvoir l'éthique de la discussion et le jeu de la reconnaissance réciproque. Il s'agit de créer de la représentation substantielle car la délibération publique entre citoyens libres et égaux renforce la légitimité politique. Intégrer la palabre à la gouvernance démocratique des États modernes africains, c'est contribuer à la résolution des problèmes politiques et des abus du pouvoir.

Mots clés : Africain - Délibération - Démocratie - Espace public - Palabre

The african palaver: an expression of democracy

Abstract

Based on historical and analytical methods, this reflection examines the various implications of the palaver in the building of democracy in Africa. According to pre-colonial African traditions, the palaver is presented as the vehicle for social dialogue, a space for the collective management of public life. This institution prioritizes consensus for resolving conflicts and political tensions. The staging of speech in the management of public affairs facilitates and energizes democratic life. The freedom of expression and equality promoted allow citizens to exercise their fundamental rights. Updating the palaver with a view to strengthening democracy means promoting the ethics of discussion and the dynamics of mutual recognition. It is about creating substantive representation because public deliberation among free and equal citizens strengthens political legitimacy. Integrating the palaver into the democratic governance of modern African states means contributing to the resolution of political problems and abuses of power.

Keywords: African – Deliberation – Democracy – Public space – Palaver

Introduction

Les États africains sont qualifiés d'antidémocratiques, de dictatoriaux parce que le droit à la parole est constamment confisqué. Mais les recherches sur la palabre permettent de réhabiliter les institutions traditionnelles africaines. F. Diangitukwa (2014 : 2) présente « la palabre comme la première forme de gouvernement apparue à l'humanité » dans son article « La lointaine origine de la gouvernance en Afrique : l'arbre à palabres ». Selon J. G. Bidima (2015 : 10), la palabre est « le lieu par excellence du politique ». La promotion du dialogue ou de la discussion dans la gestion des affaires publiques implique une éthique de la communication. C'est pourquoi I. B. Pesa (2010 : 13) indique que « la palabre est un agir interactif, une ouverture à soi, à l'autre et au monde ». Ces différentes recherches justifient que la palabre a un lien avec la démocratie. En revanche, dans cette étude, il s'agit de montrer que le recours à la palabre, mode de gouvernance des sociétés traditionnelles peut contribuer au renforcement de la démocratie dans les États africains.

La pratique de la parole est omniprésente dans l'Afrique traditionnelle parce qu'elle est le vecteur principal de la transmission de la culture. De là, La palabre apparaît comme une mise en scène des rapports sociaux, une transposition dans le champ de la parole, des conflits ou des désaccords que l'on refuse de régler par la violence. C'est « un mouvement qui arrête la violence après une discussion vive » (J. G. Bidima, 2015 : 37). La parole est ainsi agissante car elle constitue une force ou un outil social pour former et éduquer les populations. En outre, la palabre revêt une fonction politique car elle est un lieu de prise de décision collective. Fonctionnant comme une assemblée, cette institution permet aux citoyens d'exprimer leurs opinions et d'influer sur la prise des décisions par le dialogue et la recherche du consensus.

Actualiser la palabre revient à consolider la démocratie en Afrique qui est mise en mal par les crises d'ordre politique, social, économique et institutionnel. Bien que les délibérations soient réservées à des catégories sociales, la liberté d'expression promue par les discussions contribue à la constitution du sujet de droit. La prise de la parole apparaît comme l'exercice d'une liberté impliquant l'égalité des citoyens. Une régulation équitable de la vie publique favorise la reconnaissance de l'autre, et donne des fondements à la citoyenneté. L'héritage culturel des valeurs démocratiques de la palabre instruit sur la participation citoyenne. La contribution des citoyens aux débats publics crée les conditions de la représentation substantielle, car gouverner implique l'avis de tous les citoyens. Les décisions publiques rendent compte de la démocratie délibérative qui est au fondement de la légitimité politique. L'idée de démocratie délibérative est fondamentale chez Habermas. Il voit dans l'échange langagier la trame de la vie sociale.

« L'idée de Habermas de démocratie délibérative est une implication logique de la société perçue comme lieu de communication intermédiée par le langage humain » (K. Agnidé, 2020 : 29). Les délibérations permettent aux opinions contradictoires de rechercher le bien commun, c'est pourquoi la compréhension d'un problème et sa résolution reposent sur les négociations et les compromis. D'ailleurs, comprendre l'approche endogène de la démocratie à travers les délibérations de la palabre, c'est montrer que la démocratie est un universel singulier enraciné dans l'histoire des peuples. Renforcer la gouvernance démocratique par les valeurs de la palabre signifie que le dialogue est au fondement de l'intérêt général et des relations humaines. Assurer la souveraineté du peuple revient à garantir l'exercice des droits politiques. Cependant, il appert que la mise en œuvre de la palabre dans les institutions modernes est difficile à réaliser car l'héritage colonial a affaibli les institutions traditionnelles. Dès lors, le recours à la palabre peut-il contribuer à l'édification de la société démocratique en Afrique ?

L'usage des méthodes historique et analytique permet de retracer les origines de la palabre, mais aussi de procéder à l'examen critique de la contribution de cette institution au renforcement de la démocratie. L'article comprend trois parties. Dans la première partie, nous présentons la palabre en analysant ses origines et ses différentes formes. Dans la deuxième partie, nous montrons la valeur démocratique de la palabre qui repose sur la liberté d'expression et l'égalité des citoyens. La troisième partie montre que la participation citoyenne garantie par les débats publics renforce la démocratie.

1. Présentation de la palabre

La palabre, un espace de retrouvailles et d'échanges avait une grande importance dans les sociétés traditionnelle africaines précoloniales. Vecteur du dialogue social, la palabre est le canal d'adoption des décisions majeures et des résolutions des conflits. Ayant une origine lointaine, la palabre revêt plusieurs formes.

1.1. Origines

Du mot espagnol « *palabra* », la palabre signifie discours prolongé. C'est un sentiment d'animosité ou d'antipathie né d'un conflit, d'une bagarre, d'une querelle entre deux ou plusieurs personnes, clans ou villages. Toutefois, pour raffermir le lien social, la palabre se décline en un débat ouvert au public animé par les sages et les juges traditionnels. Cette dernière se tient dans un espace public, très souvent sous un arbre, dénommé "arbre à palabre". Ce lieu traditionnel d'échanges et de rassemblement est un espace qui permet aux citoyens de s'exprimer librement sur la vie en société, sur les problèmes du village. Cet espace revêt un intérêt fondamental parce qu'il est un lieu où les savoirs et les valeurs traditionnels sont

transmis. La palabre est au centre du groupe et y régleme la vie des peuples. « Par la parole les savoirs sont transmis, les décisions prises, les conflits réglés, mais encore d'autres événements sont organisés comme les mariages, les funérailles, etc. ». (O. P. Itoumba, 2022 : 14). L'arbre à palabre qui symbolise l'espace public facilite l'enracinement des peuples à leurs cultures. Il s'agit de promouvoir le dialogue social, moyen d'adoption des décisions et des résolutions importantes.

Le bonheur que recherche l'homme provient de la gestion de l'espace public. Depuis des millénaires, la palabre s'est propagée en suivant les migrations humaines. « Elle s'est manifestée dans la construction des biens publics communs avec les pyramides dans l'ancienne Égypte » (F. Diangitukwa (2014 : 2). La palabre inspira la création de l'*agora* dans la Grèce antique. Dans les villes grecques antiques, l'*agora* désigne le grand espace public réservé aux activités collectives, qu'elles soient politiques, religieuses, commerciales ou culturelles. Il constitue un des pôles urbains autour desquels s'organisait l'espace urbain. Ce lieu traduit « le paradigme de l'urbanité comme vaste place monumentale de sociabilité comme lieu de promenade et d'échange, de la démocratie comme lieu de réunion du peuple et siège des magistratures » (J. Y. Marc, 1998 : 3).

D'ailleurs, dans l'imaginaire de l'Africain, l'institution de la palabre repose entièrement sur un mythe de résolution des tensions sociales et de rivalité politique qui privilégie le compromis. Contrairement à l'hypothèse de « la guerre de chacun contre chacun » qui fonde le pouvoir politique et son exercice en Occident, la palabre africaine est opératoire (T. Hobbes, 1999 : 129). L'exercice solitaire du pouvoir est un risque absolu de conflit, c'est pourquoi l'on recommande plutôt l'implication de tous les citoyens. Ainsi la gestion de la vie publique apparaît comme une obligation collective. Idéalement, la palabre doit s'achever sur un consensus. Elle ne vise pas forcément la vérité pure, mais privilégie l'harmonie sociale.

1.2. Formes

La palabre revêt une diversité de formes qu'on peut regrouper en deux : « “les palabres iréniques” tenues en dehors de tout conflit et “les palabres agonistiques” qui font suite à un différend » (J.G. Bidima, 2015 : 10). Dans leur typologie, les palabres ont différents buts. Les palabres iréniques sont des discussions qui visent la formation ou l'information, l'établissement d'un contrat de mariage et de vente. Celles-ci se déroulent dans le calme. Historiquement, le concept d'irénisme est associé aux efforts de réconciliation entre confessions chrétiennes. Dans le cadre social ou politique, l'irénique promeut la compréhension et la collaboration entre les

différents groupes ou cultures, au lieu de souligner les divisions ou les conflits. Au fond, l'irénisme met en évidence des relations humaines moins conflictuelles.

Quant aux palabres agonistiques, elles rendent compte d'une discussion juridictionnelle pour trancher un litige ou résoudre un conflit. Dans ce cadre prévaut un affrontement dont le but est de trouver une juste façon d'agir de manière à satisfaire la communauté. Apparenté à l'agora, l'*agôn* est à l'origine une assemblée (des dieux) et, par suite, l'emplacement de cette réunion. De ce point de vue, le grec distingue lutte (*agôn*) et guerre (*polemos*). Dans son sens particulier, l'*agôn* est une assemblée pour des jeux publics. « Par extension, le terme signifie la lutte au sens du combat à mener pour l'emporter sans violence et, notamment, le procès en tant que lutte au niveau judiciaire » (C. Ferrié, 2018 : 52). Il est bien évident que l'agonie d'un individu est la lutte contre la mort, cependant, l'agonistique sociale ou politique est loin d'être une lutte à mort ou une guerre. Le conflit inhérent à la vie sociale ou politique se résout sans usage de la violence, c'est-à-dire un rapport de forces, mais plutôt par le discours. La palabre agonistique prend alors en compte les conflits que la société doit affronter. Quelle que soit l'intensité du conflit, ce qui importe, c'est la cohésion. Au cours des débats, les plaignants s'invectivent verbalement, avec mépris et insultes. Après la sentence ou la sanction, on renoue le lien. La palabre est une institution traditionnelle qui garantit la paix sociale. L'échange de la parole qui s'effectue grâce à la mise en scène des rapports à autrui facilite la vie démocratique.

2. La valeur démocratique de la palabre

La palabre est une institution à la fois politique, économique et sociale. Elle privilégie les principes démocratiques dans la prise de la parole. L'institution de la parole dans la gestion des affaires publiques implique la liberté d'expression et l'égalité de tous les citoyens.

2.1. La liberté d'expression

La liberté d'expression est un droit fondamental proclamé dans la Déclaration universel des droits de l'homme du 10 décembre 1948. L'article 19 stipule : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ». Ce droit permet à chaque citoyen de s'exprimer librement, dire ce qu'il pense. De là, il convient de souligner que la liberté d'expression est une exigence de la palabre. Dans le cadre de la discussion, chaque membre de la collectivité doit exprimer son point de vue et se faire entendre. Les membres de la communauté se réunissent en vue d'échanger, et donc de communiquer selon les procédures bien définies.

Il est vrai que la palabre est un espace de libre expression où chacun donne son avis sur un sujet, mais elle ne déroule pas au hasard, suit un canevas subtil. Contrairement aux préjugés, la palabre n'est pas contraire au droit, elle participe plutôt à la constitution du sujet de droit en Afrique. « La palabre dans ses stratégies et ses imperfections constituent dans une certaine mesure le sujet de droit » (J. G. Bidima, 2015 : 36). Se voir destiner la parole suppose qu'on est sujet de droit. En tant que personnalité juridique, chaque personne a des droits et des obligations. Dans les échanges, l'individu a droit à la parole qui lui a été confisquée. S'exprimer signifie l'exercice d'une liberté, celle de l'expression. Malheureusement, les États africains peinent à réaliser un espace public de discussion. Pour réussir ce défi, les acteurs politiques doivent promouvoir l'éthique de « “la parole donnée” et la reconnaissance de soi et de l'autre qui cimentent autrefois le vivre ensemble » (J. G. Bidima, 2015 : 36). Il s'agit d'engager une discussion avec les autres afin de créer les conditions d'une entente, des débats autour d'un sujet commun. Dans les événements heureux ou malheureux, tout le monde a droit à la parole. Cette liberté d'expression obéit au respect de chacun en vue de l'intérêt général. Le respect mutuel est intégré à la gestion de l'espace public. La palabre apparaît alors comme « une éthique de communication orale, une éthique d'être et de vivre les uns avec les autres ; à travers elle se dessine la constitution d'un espace et d'un esprit d'acceptation de l'altérité comme suprême valeur » (G. G. Tata, 2024 : 264). La parole est au cœur de l'existence parce qu'elle est relation et sens, ce qui rend la vie dynamique. Pour parvenir à un consensus ou à une prise de décision commune, il est associé à l'éthique de la parole la vertu de l'écoute et la patience. La qualité des débats a un impact sur la communauté. « La parole devient ainsi un geste de guérison sociale, capable de réparer ce que la rupture avait dispersé » (T. Samaké, 2025 : 244). La liberté d'expression n'est pas une simple formalité, mais elle revêt une dimension régulatrice et éducative. Il s'agit de renforcer les relations et maintenir le tissu social. Permettre à la communauté de continuer à exister malgré les tensions et les différences.

La palabre est un espace public, un lieu de discussion et d'échange qui facilite la réconciliation entre le pouvoir et le peuple. Il devient un moyen simple de démocratisation des rapports entre acteurs politiques. L'organisation des conférences nationales dans les années 90 en Afrique répond à l'esprit de la palabre. C'est une arène où s'affrontent les acteurs politiques. Au fond, l'espace public n'est pas véritablement une arène mais un espace de paix où les affrontements constituent des moments épisodiques. Il s'agit d'un cadre de dialogue qui permet à chacun des acteurs de la vie politique de penser ses droits et ses libertés dans la cité.

2.2. L'égalité des citoyens

La palabre a pour mission, au nom de la cohésion sociale, d'assurer la prise en compte des intérêts de tous les protagonistes. Cette approche pratique de la gestion des hommes répond à la régulation équitable de la vie publique. Il s'agit de la reconnaissance de la pluralité, une conception constructive de la démocratie. Étant égaux, les citoyens peuvent s'exprimer suffisamment sur un sujet et donner leur point de vue. Le modèle endogène de l'égalité que véhicule la palabre donne des indices sur les conceptions de la bonne gouvernance et des fondements de la citoyenneté. Or, on remarque que le modèle de gouvernance importé en Afrique a transformé la palabre. Le parti unique a entretenu un faux consensus. Celui-ci va à l'encontre de la tradition de la palabre africaine. « C'est très révélateur de la perte de confiance des Africains en eux-mêmes : ayant délaissé les valeurs de la palabre, ils n'arrivent pas à croire en leur capacité à vivre le pluralisme » ((J. G. Bidima, 2015 : 45). Les fondements idéologiques du monopartisme étaient colonialistes et racistes. Selon les préjugés, les tribus sont incapables de s'entendre, alors, il faut une seule autorité centrale forte capable d'imposer la cohésion sociale. Les colonisateurs ont construit les partis uniques pour défendre leurs intérêts. « Au stade de la colonisation incontestée, une seule tendance peut être reconnue ; un seul parti peut être légitime, celui qui défend la politique du colonisateur » (O. Debbasch, 1966 : 52). Le même phénomène d'unité imposé par le colonisateur continue dans l'Afrique dépendante. Les leaders des mouvements de décolonisation pensent que l'unité est la condition pour réussir la gouvernance des États. Or, la promotion du monopartisme masque la contradiction qui caractérise les valeurs de la palabre. Les échanges verbaux qui sont des âpres discussions ont la vertu de suspendre par le discours la violence contenue dans un conflit.

L'espace public qu'institue la palabre n'exclut pas les conflits. Palabrer, c'est écouter l'autre, renoncer à une partie de sa propre souveraineté. C'est aussi un jeu de reconnaissance réciproque. « Dans la palabre, tous les participants ont le même droit à la parole et à l'argumentation. Ils ont le même droit à proposer des énoncés, et à mettre en doute les énoncés et arguments des parties opposées » (I. B. Pesa, 2010 : 104). Tout le monde a des droits et des devoirs dans le jeu communicationnel. De ce point de vue, l'autre est perçu comme un partenaire avec qui l'on peut discuter, que l'on peut convaincre par un discours et qui aussi à son tour peut persuader par son argumentation. Par conséquent, l'égalité des citoyens facilite la recherche d'un consensus. Ce consensus qui sanctionne le dialogue palabrique a un fondement rationnel, « au sens où les participants à un tel agir finissent par se convaincre réciproquement que leurs arguments d'ordre cognitif, expressif, normatifs sur lesquels prennent appui leurs

différentes offres langagières sont de nature à être acceptés par chacun » (I. B. Pesa, 2010 : 115). Le consensus issu de la discussion engendre l'entente et la coopération des citoyens. Actualiser la palabre signifie que la discussion est le pivot de la gouvernance des sociétés. Il s'agit d'associer à la prise des décisions, les décideurs publics et les citoyens ordinaires, ce qui donne un sens à la participation citoyenne.

3. La participation citoyenne

Les cultures africaines portent un héritage de valeurs démocratiques assurant la participation collective. L'implication des citoyens aux débats publics contribue au renforcement de la démocratie.

3.1. Contribution des citoyens aux débats publics

Les décisions dans les sociétés africaines précoloniales se prenaient par consensus, dans une démarche inclusive. On voit bien que la palabre crée les conditions de la représentation substantielle. Il s'agit de réunir des acteurs venant de divers horizons pour agir ensemble sur les problèmes de la société. L'espace public de la palabre rend la société plus dynamique et plus consensuelle, car la gouvernance implique les avis de tous les citoyens. Les arguments de chaque citoyen est intégré à la délibération. « Les différentes composantes du peuple étaient associées à l'exercice des fonctions dans des arènes qui remontent les préoccupations et avis aux citoyens, dont l'adhésion et l'approbation étaient requises pour éclairer les décisions importantes » (G. Lanmafankpotin et P. André, 2017 : 76). Au cœur des décisions publiques, la palabre rend compte de la démocratie délibérative.

Le succès contemporain de la démocratie délibérative prend sa source dans la pensée de Habermas. Il s'agit un paradigme démocratique selon lequel la délibération publique et libre entre citoyens égaux est le fondement de la légitimité politique. La théorie procédurale de la démocratie proposée par Habermas est une conception de la démocratie qui indique « la nécessité de créer des espaces amples de délibération et de prise de décision collectives dans lequel les intérêts contradictoires pourraient être résolus par la discussion publique entre tous les citoyens » (F. Danner, 2017 : 46). Le processus de délibération permet aux individus de résoudre leurs différences ou des opinions contradictoires afin d'obtenir une meilleure compréhension d'un problème et de sa solution. La vie politique est ainsi pensée comme un composé de négociation et de communication entre les citoyens en vue de rechercher le bien commun. Il s'agit d'une conception dans laquelle l'exercice du pouvoir passe par l'échange public d'opinions, d'informations et d'arguments entre citoyens égaux en vue de la prise de décision. Le consensus ou le contrat social issu des délibérations a une valeur éthique. L'équité,

la forme normative de la justice, est l'une des conditions requises pour une délibération objective. « L'équité requiert l'égal traitement sans considération de statut social, de rang ou d'origine. Elle renvoie à la droiture dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun et, de ce fait, implique la justice » (A. M. Amon, 2019 : 20). Par conséquent, le consensus est synonyme d'universalité, car il s'impose à tous et fait l'adhésion de tous. L'action participative et intégrée se fonde sur la reconnaissance de ce qui doit être la norme, la convention, voire la loi. Toutefois, il faut éviter l'extrême, car une dynamique démocratique du public sans limites, peut dénaturer la délibération. À l'ère des réseaux sociaux, il faut actualiser la notion de délibération, redéfinir les acteurs afin que la dimension normative de la démocratie soit respectée. La démocratie repose sur un support normatif sans lequel elle risque de se transformer à une compétition d'intérêts. L'idée de démocratie délibérative revient à enrichir la notion de démocratie. « Il y a au cœur du modèle délibératif de la démocratie une vision active de la citoyenneté. Les citoyens prennent en charge leur destinée collective par l'entreprise de la délibération » (K. Agnidé, 2020 : 33).

La pensée délibérative est une critique de la démocratie pensée comme compétition électorale entre citoyens-consommateurs et politiciens-producteurs. La délibération est essentielle, c'est parce qu'elle favorise l'autonomie des choix individuels, en aidant chacun à porter un jugement réfléchi et informé. Être citoyen ne se limite pas à avoir le droit de vote, mais suppose de pouvoir participer à l'échange public d'informations, de témoignages, de récits et de raisons qui donne à chacun une égale opportunité de faire un choix délibéré et permet la confrontation des visions du bien commun. La démocratie est alors un processus de délibération auquel chacun est appelé à apporter sa contribution active. Elle renvoie à un échange discursif supposé se distinguer des autres discussions politiques par son caractère égalitaire, inclusif et contradictoire, ainsi que par son insertion dans des processus qui conduisent à la prise de décision effective.

3.2. Palabre et renforcement de la démocratie

La délibération de la palabre est présentée comme une approche autochtone de la démocratie. « La démocratie, elle est endogène, elle ne peut être appréhendée que comme un universel singulier enraciné dans l'histoire de chaque peuple et de chaque continent » (A. Ramazani Bishwende, 2017 : 18). Selon la palabre africaine, la démocratie est pensée comme une discussion dynamique et continue, contribuant à la construction de la société. Renforcer la démocratie par la palabre signifie épanouir l'Africain et l'aider à transformer sa société en vue du bonheur de tous. De là, les cérémoniels d'assemblée, l'organisation des débats, donnent des

indications précieuses sur la conception de la bonne gouvernance et des fondements de la citoyenneté. La palabre « représente un modèle si non, l'archétype d'une gouvernance saine des sociétés humaines se pratiquant à travers la parole » (G. R. Lekomo et D. B. Biteck, 2022 : 942). L'omniprésence de cette institution dans la vie de l'Africain traditionnel est porteuse de vertus. Le recours au dialogue constitue le fondement de la gouvernance démocratique. Les échanges privilégient les relations humaines et l'intérêt général.

À partir de l'idée de l'inaliénabilité de la souveraineté de Rousseau, c'est le peuple qui légifère. « C'est une convention vaine et contradictoire de stipuler d'une part une autorité absolue et de l'autre une obéissance sans bornes » (J. J. Rousseau, 1966 : 46). Nul ne peut concéder à autrui plus de pouvoir qu'il n'en a sur lui-même. Refuser d'aliéner sa liberté comme un bien revient lutter contre l'oppression. Or, celui qui aliène sa liberté renonce à sa conscience, et devient un instrument aux mains d'autrui. Le contrat social peut être analysé dans la perspective du droit politique. Les droits politiques garantissent aux citoyens une participation au processus politique et à l'exercice direct ou indirect du pouvoir. L'exercice des droits politiques suppose la jouissance des libertés fondamentales, l'exercice du droit à l'égalité, ainsi que celui des droits économiques et sociaux. Pour ce faire, la palabre doit primer sur la force afin de mieux encadrer la société, la rendre plus humaine et légitime. La palabre contribue à la moralisation, à l'humanisation des rapports entre acteurs sur la scène politique. Seule la palabre permet l'expression libre dans l'espace public. Elle permet aux sociétés africaines de trouver une solution aux problèmes politiques : guerre civile, abus de pouvoir.

Ainsi la liberté politique exige que le gouvernement soit un organe exécutif dont la mission consiste à appliquer les décisions publiques. Pour consolider le pouvoir du peuple, « dans la culture africaine, la famille est la base, le fondement du pouvoir » (M. I. Peya, 2007 : 24). Selon l'arbre généalogique, la famille est composée des personnes de même sang. La famille est la base du village et de l'histoire d'un peuple. Or la famille africaine, actuellement, aux contours mal définis, est la première corruptrice, car elle oublie les notions de bien et de service public. Les pressions familiales poussent des citoyens à confondre bien public et bien privé. Les dérives ethnistes et régionalistes décrivent un non-lieu de la citoyenneté. Au-delà de cette réalité, l'organisation des communautés dans l'Afrique traditionnelle est fondée sur la famille. Cette dernière participe directement à la prise des décisions parce qu'elle choisit un représentant pour siéger au conseil. « Le représentant doit être une personne respectable, rompue aux méthodes et aux techniques du dialogue, n'ignorant rien de la logique de la palabre, mais il demeure un simple porte-parole et ne peut engager la famille ou le clan sans l'accord préalable de ses

mandants » (L. Saur, 2015 : 25). L'implication des citoyens à la gestion du pouvoir donne sens à la démocratie qui suppose le pouvoir direct du peuple, une idée des grecs : *dêmos* (peuple) et *kratos* (pouvoir). Dire que le pouvoir est exercé par le peuple signifie que le détenteur du pouvoir ne peut être une autorité en soi. La redistribution du pouvoir, fondée sur la diversité nationale confère une légitimité à l'État. L'espace de la palabre promet ainsi une démocratie de proximité, c'est-à-dire une capacité d'agir ensemble, en vue de faire face aux défis auxquels est confronté le destin commun. Il s'agit de réaliser l'idéal de la vie bonne en détruisant les fondements d'une société de privilégiés et de castes pour la refonder sur l'égalité de tous.

Conclusion

La palabre est présentée depuis ses origines comme un espace de dialogue, un moyen d'adoption de décisions et de résolutions importantes. Les discussions issues de ses différentes formes privilégient le consensus car le conflit inhérent à la vie sociale ou politique se résout par le discours. L'échange de la parole et la mise en scène des rapports sociaux facilitent la vie démocratique. La liberté d'expression apparaît comme une exigence de la palabre. Dans les échanges ou les débats publics, l'individu exerce un droit : exprimer et se faire entendre. Revêtant une éthique, la liberté d'expression obéit au respect mutuel en vue de l'intérêt général. Il s'agit de créer un espace d'acceptation de l'altérité qui repose sur la vertu de la patience et de l'écoute. Cette régulation de la vie publique est une approche constructive de la démocratie. D'ailleurs la palabre véhicule un modèle endogène de l'égalité qui donne des indices sur la conception de la bonne gouvernance et des fondements de la citoyenneté. Dans le jeu communicationnel, l'autre est perçu comme un partenaire qu'on peut convaincre par l'argumentation. La reconnaissance de la pluralité favorise l'égalité, et contribue à la participation citoyenne.

Actualiser la palabre dans les sociétés africaines revient à créer les conditions de la représentation substantielle, car la gouvernance démocratique implique l'avis de tous les citoyens. La palabre apparaît alors comme une approche pratique de la démocratie délibérative qui est une vision active de la citoyenneté. Toutefois, à l'ère des réseaux sociaux, il faut circonscrire la notion de délibération, redéfinir les acteurs afin que la dimension normative de la démocratie soit respectée. Promouvoir la pensée délibérative, c'est aussi favoriser l'autonomie des choix individuels, en aidant chacun à porter un jugement réfléchi et informé. L'approche endogène de la démocratie fondée sur la palabre favorise la souveraineté du peuple. La jouissance des libertés fondamentales garantit aux citoyens une participation au processus politique et à l'exercice direct du pouvoir. L'expression des libertés contribue à la moralisation

et à l'humanisation entre acteurs sur la scène politique. Bien, au-delà d'une approche instrumentale, il est recommandé l'usage de la palabre dans la pratique de la gouvernance des États modernes africains pour trouver une solution aux problèmes politiques et aux abus du pouvoir.

Références bibliographiques

AGNIDE Koffi, 2020, « Démocratie délibérative et gouvernance locale », *Gouvernance locale et justice sociale*, Paris, L'Harmattan, 302 p.

AMON Angba Martin, 2019, *L'exigence d'une normativité de la postmodernité politique*, Paris, L'Harmattan, 156 p.

BAGAYOKO Niagalé & KONÉ Fahiraman Rodrique, 2017, *Les mécanismes de gestion des conflits en Afrique subsaharienne*, Montréal, UQUAM, 60 p.

BIDIMA Jean Godefroy, 2015, *La palabre*, Paris, Michalon, 127 p.

DANNER Fernando, 2017, « Jürgen Habermas : délibération et démocratie », *Principios*, Vol. 24, N°44, p.43-59.

DIANGITUKWA Fweley, 2014, « La lointaine origine de la gouvernance en Afrique : l'arbre à palabres », *Revue Gouvernance*, Volume 11, numéro 1, p.1-20.

DEBBASCH Odile, 1966, « La formation des partis uniques africains », in *Revue des mondes musulmans et de la méditerranée*, N°2, p. 51-94.

FERRIÉ Christian, 2018, « L'agonistique sociale du don/contre-don », *Revue Mauss*, N°52, p.57-73.

HOBBS Thomas, 1999, *Léviathan*, Trad. de l'anglais par François Tricaud, Paris, Dalloz, 780p.

ITOUUMBA Olive Pulchérie, 2022, « La palabre africaine comme modèle de démocratie : cas du Gabon (de la période précoloniale à l'année 1990) », *BULSAC* N°6, p. 14-15.

LEKOMO Gisèle Rosette & BITECK Daniel Blaise, 2022, « L'arbre à palabres : une alternative à la gouvernance libérale contemporaine », *Global scientific journals*, Volume 10, Issue 7 p.939-950.

MARC Jean-Yves, 1998, « Les agoras grecques d'après les recherches récentes », *Histoire de l'art*, N°42-43, p.3-15.



PESA Ignace Bissewo, 2010, *Éthique communicationnelle de la palabre africaine*, Berlin, Publications Universitaires Européennes, 312 p.

RAMAZANI BISHWENDE Augustin, 2017, *La démocratie doit s'inventer en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 198 p.

ROUSSEAU Jean Jacques, 1966, *Du contrat social*, Paris, Flammarion, 187 p.

SAMAKE Thérèse, 2025, « L'éthique de la parole dans les sociétés africaines : entre vérité, tabou et responsabilité communautaire », *Revue Enclume d'Ivoire*, Vol 2 N°3, p.235-261.

SAUR Léon, 2015, « Démocratie en Afrique subsaharienne : dépasser les certitudes occidentales », *HAL*, p.1-45.

TATA Gaston Gabriel, 2024, « Paradigme endogène de communication : Palabre africaine pour la dynamique sociale », *Revue Internationale Dônni*, Vol 4, numéro 1, p.260-271.